



# CAHIER DES CHARGES 2024-2025

## GRANDS DÉPARTEMENTAUX GDP ET GDC 37 CIRCUIT DÉPARTEMENTAL X2 CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

### I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### A. DEPOT DE DATES DE COMPÉTITIONS

##### 1. La déclaration de concours en période DUC

Concours Club, Amateur ou Pro, l'inscription au calendrier est réalisée par la saisie des déclarations uniques de concours (DUC) deux fois par an :

- Du **1er octobre au 15 novembre** pour les concours se déroulant du **1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE** de l'année suivante. Labellisation par les CDE pour les circuits départementaux et les CRE pour les circuits régionaux du 16 au 30 novembre.
- Période de rattrapage du **1er avril au 15 mai** pour les concours non enregistrés **DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE**. Labellisation par les CDE pour les circuits départementaux et les CRE pour les circuits régionaux du 16 au 31 mai.

##### Particularités.

Lors des périodes d'enregistrement des DUC, les organisateurs peuvent consulter la liste des concours inscrits et validés par la FFE (Championnats, Internationaux et PRO Elite) ainsi que les concours inscrits par les autres organisateurs. Cette liste des concours validés ou proposés au calendrier est actualisée en temps réel et permet à chacun de connaître les intentions de tous.

##### Après saisie de la DUC

L'organisateur peut compléter son programme en précisant les informations de son concours (détails des épreuves, juges, tarifs d'engagements ...).

##### 2. La déclaration de concours hors période DUC. (Art. 5.2 Reglt Général Des Compétitions)

En dehors des périodes d'enregistrement des DUC, un organisateur peut enregistrer un nouveau concours uniquement entre le trentième et le vingtième jour calendaire précédant le premier jour de ce nouveau concours.

ATTENTION : Certaines disciplines sont soumises à autorisation (art 5.2 C 3 du règlement général) dont les DUC tardives doivent être saisies entre 80 et 70 jours avant.

Ils doivent donc être directement enregistrés avec l'ensemble des informations nécessaires à l'ouverture des engagements (épreuves, juges, tarifs d'engagements, ...etc).

###### a) Concours FFEcompét

Il vous suffit de vous authentifier en tant qu'organisateur sur le site [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) puis « Mon espace perso », « mes concours » et « proposer un concours ».

###### b) Concours FFE Club SIF

Après vous être identifié avec vos codes Club dans l'espace FFE Club SIF (code postal + 2 chiffres et votre mot de passe) : Colonne de gauche : cliquez sur « DUC / Évènements » Cliquez sur « nouvel événement » Renseignez les informations demandées

##### Validation Duc Tardive

Après avoir complété votre programme dans son intégralité, cliquez sur « soumettre et demander l'ouverture aux engagements » entre J-15 et J-10 de la date de votre concours et informer le CDTE par mail de votre demande. Sous 3 jours, il sera alors ouvert aux engagements. **Vous devez impérativement informer le CDE 37 de votre dépôt afin que celui-ci puisse le valider.**

##### CONCOURS FFE CLUB SIF

Après avoir saisi au moins une épreuve puis enregistré le concours, sous 7 jours, il sera alors ouvert aux engagements.



- ⇒ Si vous avez fait une demande de circuit départemental coefficient 2 et que celui-ci vous est accordé, vous devez impérativement renseigner l'intégralité de vos épreuves afin que le CDE 37 puisse les valider avant l'ouverture aux engagements. Si cela n'est pas fait avant l'ouverture aux engagements, le coefficient 2 ne pourra pas être validé par le CDE. Pensez également à prévenir le CDE quand vos DUC sont complètes afin qu'il puisse faire le nécessaire à cette validation.

### 3 Instances de validation

#### a) La FFE

Les concours internationaux et les nationaux comportant des épreuves Pro Elite et les circuits labellisés sont du ressort de la FFE.

Épreuves concernées :

- CSO : PRO Elite Grand Prix, Internationaux, Grand National, Amateur Gold Tour, Top 7, Super As Poney, Tournée des As Poney
- CCE : PRO Elite, Internationaux, Grand National, Top 7, Eventing Tour, Super As Poney, Tournée des As Jeunes
- Dressage : PRO Elite Grand Prix, Internationaux, Grand National, Dress Tour, Super As Poney, Tournée des As Jeunes
- Voltige : Amateur Elite et Internationaux
- Endurance : Amateur Elite Grand Prix et Internationaux, Top 7
- Reining : Pro Reining et Internationaux

#### b) La SHF

Les épreuves d'Élevage sont validées par la SHF.

#### c) Les CRE et CDE

- ✓ Pour les concours se déroulant du 1er janvier au 31 décembre. Labellisation par les CDE pour les **circuits départementaux** et les CRE pour les circuits régionaux du 16 au 30 novembre.
- ✓ Pour les concours non enregistrés du 1er juillet au 31 décembre. Labellisation par les CDE pour les **circuits départementaux** et les CRE pour les circuits régionaux du 16 au 31 mai.

### B. DATES DE CONCOURS, ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER CDE 37

La demande d'attribution d'épreuves spécifiques doit être adressée au CDE 37 par courrier ou par mail au minimum 15 jours **AVANT la date de dépôt des DUC** à savoir **DU 1ER OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE** pour les concours de l'année suivante.

Cette demande doit comprendre :

- ✓ Le nom du club ou de l'association organisatrice
- ✓ La date du concours, par journée si sur plusieurs jours. MOIS, JOUR
- ✓ La division concernée : CLUB, PONEY, PONEY + CLUB
- ✓ La discipline demandée : CSO, DRESSAGE, CSO+DRESSAGE, EQUIFUN etc...
- ✓ La qualification de la spécificité : GDC ou GDP, championnat ou circuit départemental, étape critérium
- ✓ Le n° de concours (n° CC) si une DUC est déjà déposée.
- ✓ Le nom du responsable de la demande et le n° de téléphone pour le joindre.
- ✓ Les divisions adjointes prévues au concours, ex : AMATEUR, PRO, HUNTER, TREC, CCE, ELEVAGE, PREPARATOIRE si elles ne sont pas encore validées par le CRE.
- ✓ Si ce concours fait l'objet d'un support de COMPÉTITION RÉGIONALE ex : grand régional CVL, championnat départemental, championnat régional, tournée des AS etc...

Lors d'une première demande l'organisateur devra nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours ainsi que toute l'infrastructure disponible.



## OBLIGATIONS

Tout manquement au respect du cahier des charges et des directives sanitaires et des règlements en cours, expose l'organisateur au refus de l'organisation la saison suivante pour :

- Grand départemental PONEY
- Grand départemental CLUB
- Championnat départemental
- Épreuves du CIRCUIT DÉPARTEMENTAL coefficient 2
- Épreuves qualificatives au CRITERIUM DE France ou OPEN de France

COVID-19 : Les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre tous les protocoles sanitaires en cours nécessaires pour l'organisation des compétitions.

## C. QUALITE DES INFRASTRUCTURES

- Superficie de la carrière de 2500 m<sup>2</sup> ou 40x60 minimum.
- Si les compétitions se déroulent en même temps, un paddock sécurisé pour chaque catégorie et discipline. Ex : 1 pour PONEY, 1 pour CLUB, 1 pour CSO, 1 pour DRESSAGE.
- Le paddock devra être sous la direction d'un chef de paddock agréé. Les concurrents seront sous la responsabilité d'un moniteur responsable du club engagé.
- **Toilettes obligatoires sur le site, en nombre suffisant, selon le nombre d'engagés et séparée hommes et femmes, avec le nécessaire sanitaire (papier toilette, poubelles etc).**
- Restauration sur place, repas chauds proposés en hiver.
- Possibilité de places assises le long du terrain.
- Emplacement des sponsors des GDP et GDC réservé et visible du terrain.
- Pour les épreuves de dressage CLUB, le CDE a mis à disposition une lice pour les épreuves "spécifiques", l'organisateur peut télécharger la procédure de réservation sur le site du CDE 37 "infos utiles" [lice de dressage](#)

### Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage doit comporter les renseignements suivants :

- Nom de l'organisateur et du président de concours ;
- Nom du président du jury ;
- Nom des officiels, du chef de piste ;
- Les numéros de téléphone et adresses du responsable des secours, du SAMU, du médecin, des pompiers, de la gendarmerie, du vétérinaire, d'un maréchal-ferrant et de la clinique la plus proche où un cheval peut être hospitalisé ;
- Renseignements techniques concernant les épreuves ;
- Les horaires et changements d'horaires ;
- Les résultats aussitôt connus ;
- Toutes les modifications signées par le président du jury.

## D. EXTRAITS DES RÈGLEMENTS

- Le règlement des compétitions est celui en cours de la FFE. [règlements FFE](#)
- les règlements spécifiques disponibles sur le site du cde37 dans les rubriques concernées

## E. OFFICIELS DE COMPÉTITION

Les officiels de compétition doivent obligatoirement figurer sur la DUC du concours. L'organisateur prendra à sa charge les frais de déplacement des officiels.

- Les chronomètres sous contrat de matériel avec le CDE doivent être demandés **lors de la réunion du calendrier** afin de pouvoir planifier leurs disponibilités par avance. Leur disponibilité sera de préférence donnée à un GD 37 par rapport à toute autre compétition



- Les officiels du concours ont l'autorité pour contrôler avec un lecteur de puces transpondeur l'identité du cheval ou du poney.

EPREUVES	PRESIDENT DE JURY	ASSESEUR	COMMISSAIRE AU Paddock
Club Poney As Poney 2 Préparatoire jusqu'à 110 cm	Club	---	EXPERIMENTE OU CLUB
As Poney 1	Candidat National	Club	CLUB
Amateur 3, 2, 1 Pro 3 Préparatoire jusqu'à 125 cm	Candidat National	Club	National
As Poney Elite Amateur Elite Pro 2 Préparatoire jusqu'à 135 cm	National	Candidat National	National
Pro 1 Pro Elite Préparatoire jusqu'à 155 cm	National Elite	National	National Elite

EPREUVES	CHEF DE PISTE
Club Poney sauf As Poney Préparatoire jusqu'à 110 cm	Club <b>GRAND DEPARTEMENTAL</b>
As Poney 2 & 1, Epreuves Amateur, Pro et préparatoires jusqu'à 120 cm	CIRCUIT DEPARTEMENTAL Candidat National CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
Epreuves Amateur, Pro et préparatoires jusqu'à 130 cm	CRITERIUM FINALES GD National
As Poney Elite* Epreuves Amateur, Pro et préparatoires jusqu'à 140 cm	Candidat National Elite
Epreuves Amateur, Pro et préparatoires jusqu'à 155 cm	National Elite



### III. DISPOSITIONS "SPECIFIQUES"

Les organisateurs doivent faire la demande par écrit pour les attributions des épreuves spécifique et remplir le tableau de précalendrier ainsi que le document relatif à la demande à télécharger sur le site du CDE 37

#### F. ÉPREUVES DES GRANDS DÉPARTEMENTAUX 37 (NIVEAU DÉPARTEMENT)

##### 1. Attribution du GRAND DÉPARTEMENTAL

Le "GRAND DÉPARTEMENTAL" est attribué par décision du COMITE DE DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE COMMISSION. Les épreuves sont réparties sur la saison de compétition du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

Les GD37 sont attribués lors de la réunion de calendrier du Comité Départemental. **Ils sont attribués aux clubs et associations pratiquant l'enseignement de l'équitation et participant au classement des cavaliers licenciés dans leur club.**

Il ne pourra pas être programmé un GD PONEY et un GD CLUB le même jour, ni dans le même club le même week-end.

L'agrément "GRAND DÉPARTEMENTAL d'Indre et Loire" sur la date d'un concours vaut acceptation pleine et entière de son cahier des charges et de son règlement par les organisateurs.

##### 2. Programmes des épreuves

Obligations liées à l'attribution du CHALLENGE :

- 1) L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges et à programmer dans la mesure du possible des épreuves de DRESSAGE en même temps que les épreuves CSO en facilitant les horaires de passage du dressage aux concurrents partant dans les 2 disciplines.
- 2) Les épreuves supportant le GDC 37 CSO et DRESSAGE doivent se situer dans le milieu des épreuves de la journée, c'est-à-dire :
  - Être indiquées "GRAND DÉPARTEMENTAL" sur l'avant programme à la parution des épreuves dans l'ordre montant ou descendant des niveaux à la suite, l'ordre des épreuves doit être indiqué à l'avant programme
  - Ne doit pas être la première épreuve de la journée si le concours comporte d'autre type d'épreuves
  - Seules les épreuves HORS GDC peuvent être limitées en nombre de partants
- 3) si d'autres épreuves, hors niveau CLUB ou PONEY labélisées, sont programmées le même jour, elles devront être limitées en nombre de partants ou supprimées afin de faciliter le passage des concurrents des épreuves labélisées (surtout en horaire d'hiver)
- 4) L'organisateur ne respectant pas ou ne faisant pas respecter le règlement et le cahier des charges dans leur intégralité ne peut prétendre au label "Grand Départemental 37", le concours pourra être déclassé de GD37 avant les épreuves et ne sera pas inscrit au calendrier de l'année suivante.
- 5) L'ordre des épreuves doit impérativement paraître sur l'avant programme.

##### 3. Officiels de compétitions (voir liste § H)

- Les officiels de compétition doivent obligatoirement figurer sur la DUC du concours. L'organisateur prendra à sa charge les frais de déplacement des officiels.
- Les chronomètres sous contrat de matériel avec le CDE doivent être demandés lors de la réunion du calendrier afin de pouvoir planifier leurs disponibilités par avance. Leur disponibilité sera de préférence donnée à un GD 37 par rapport à toute autre compétition
- Les officiels du concours ont l'autorité pour contrôler avec un lecteur de puces transpondeur l'identité du cheval ou du poney.
- **Lors des finales des grands départementaux 37, obligation d'avoir :**
  - **CANDIDAT NATIONAL Juges, chef de piste, chronométrateur et commissaire de paddock agréé et qualifié, tous déclarés sur la duc et officiant sur le terrain.**
  - **Le dressage : obligation de 2/3 juges CANDIDAT NATIONAL et dont 1 POUVANT ÊTRE CLUB.**

##### 4. Remise des prix des GD37

- L'organisateur prend en charge toutes les récompenses liées aux épreuves qualificatives et aux épreuves finales.
- Le CDE 37 prendra en charge les récompenses du classement final, soit coupes, plaques, flots.



Le CDE 37 percevra un retour sur les engagements de 1€ par concurrent qui devra être reversé sur facturation du CDE 37. Cette somme est attribuée à la gestion du GD37, à la participation aux finales et aux récompenses attribuées. Si le montant des engagements de l'organisateur est supérieur au montant décidé pour les épreuves labélisées, la différence du prix sera entièrement reversée au CDE 37.

## 5. Partenaires du GRAND DÉPARTEMENTAL 37

Les organisateurs ont l'obligation d'accueillir le ou les partenaires du GD 37 dans le cadre de la journée de la compétition supportant un GD 37. Les partenaires peuvent exposer et vendre leurs produits et peuvent faire apposer par les établissements organisateurs sur le site des épreuves qualificatives et finales, tous les objets publicitaires reproduisant leur raison sociale (calicot, affiches, etc.).

Les organisateurs s'engagent à ne mettre qu'un seul concurrent professionnel sur le terrain et pas de stand de particuliers revendeurs. L'emplacement du partenaire doit se situer au plus proche possible de la tribune du jury ou être visible de la majorité des cavaliers et spectateurs.

Il leur revient en revanche de fournir les éléments et prévenir de leur présence éventuelle, en temps utile, l'organisateur du concours de leur démarche.

## 6. Les commissions GRAND DÉPARTEMENTAL

Les commissions ont la charge de :

- Garantir la bonne réalisation des résultats et leurs parutions
- L'organisation des finales des Grands Départementaux et de leurs remises des prix,
- D'être avec le Président, les interlocuteurs des clubs concernés
- Proposer les modifications du règlement au Comité directeur du CDE 37,
- D'être le garant de la réalisation des actions et de leur sécurité

### Spécifique "GDP 37" SIF PONEY

#### **Disciplines CSO, EQUIFUN - SIF CLUB "Grand Prix" indiquées sur le règlement du GDP.**

- Avoir pris connaissance et appliquer le règlement du GD37 PONEY de la saison en cours
- Préciser dans l'avant programme l'ordre des épreuves.
- Les épreuves GDP ne doivent pas être limitées en nombre d'engagements.
- Disposer minimum de 2 pistes et de 2 détenteurs (3<sup>ème</sup> idéale pour ÉQUIFUN).
- Les clubs organisateurs doivent fournir les services de 1 chronométrateur par piste (2 chronomètres électroniques conseillés) + Talkies walkies.
- Respecter le montant des engagements du règlement de l'année en cours

Récompenses à chaque épreuve du GD Poneys : 1 coupe (ou équivalent), 1 flot par classé (1/4) et 1 plaque pour 5 engagés sur le concours.

1 cadeau pour chaque participant à l'Équifun.

Autoriser la présence sur le concours des sponsors (stand et obstacle, calicots Conseil Départemental et du CDE 37)

Ne pas ajouter d'épreuves supplémentaires au concours le samedi, dimanche et lundi de la clôture des engagements.

Les réclamations concernant l'organisation et le déroulement des épreuves du GD 37 doivent être communiquées aux responsables des commissions concernées.

La demande de labellisation CIRCUIT DÉPARTEMENTAL coefficient 2 sur des épreuves GRAND DÉPARTEMENTAL, est lié à l'emploi d'un chef de piste CSO "candidat national" ou "national" et doit se faire par écrit au CDE 37 avant la réunion de calendrier.

### Spécifique "GDC 37" SIF CLUB

Avoir pris connaissance et appliquer le règlement du GD 37 de la saison en cours

- Respecter le montant des engagements prévus au règlement de l'année en cours
- Se conformer au règlement fédéral pour les types d'épreuves
- S'engager à organiser des épreuves DRESSAGE quand la structure de l'organisateur le permet.
- Ne pas limiter le nombre d'engagements par épreuve.
- Préciser dans l'avant programme l'ordre des épreuves conformément au règlement, et communiquer les horaires de passage en facilitant le passage des concurrents qui participent également aux épreuves de dressage.



La demande de labellisation CIRCUIT DÉPARTEMENTAL coefficient 2 sur des épreuves GRAND DÉPARTEMENTAL, est lié à l'emploi d'un chef de piste CSO "candidat national" ou "national" et doit se faire par écrit au CDE 37 avant la réunion de calendrier. (Voir document "demande spécifique" et § H)

## **Attribution des FINALES GDC – GDD- GDP.**

Le texte est commun aux épreuves CSO, ÉQUIFUN ET DRESSAGE.

Pour les deux : officiels de compétition : chrono, jury, chef de paddock candidat national, chef de piste candidat national présents sur le terrain, suivant le cahier des charges disponible sur le site du CDE, et qui sera réactualisé si besoin.

1. L'attribution des finales grands départementaux se fera sur :
  - ✓ Les clubs intéressés pour organiser une Finale (Poneys ou Chevaux) devront en faire la demande avant la réunion calendrier en remplissant le formulaire "spécifique" disponible sur le site du CDE 37
  - ✓ Le demandeur devra justifier d'au moins 5 participations en dehors de ses installations et sur des terrains différents sur la saison précédente.
  - ✓ En cas de plusieurs demandes avec les mêmes conditions remplies, le comité de direction favorisera l'antériorité, mais aussi donnera une priorité à celui qui n'a jamais fait les finales en tant qu'organisateur.
  - ✓ Un club ne pourra pas obtenir 2 années de suite la même finale CLUB OU PONEY.
2. Les clubs candidat à l'organisation d'une finale devront respecter un cahier des charges et disposer des installations nécessaires à une bonne organisation en toute sécurité.
  - ⇒ SIF PONEY → au minimum 2 pistes de concours et 2 carrières de détente
  - ⇒ SIF CLUB → au minimum :
    - CSO 1 piste de concours CSO et 1 carrière de détente
    - DRESSAGE : 1 carrière de dressage (20 x 60) et 1 carrière de détente, les 2 composées d'un sol homogène et plat sans bosse ni trou, porteur et stabilisé. Elle doit avoir les dimensions réglementaires et 2 voire 3 juges suivant le nombre d'engagés (mais on peut en imposer 3) une commissaire aux calculs (officiels de compétition)
3. Le club organisateur s'engage, le jour de la finale, à ne pas mettre certaines épreuves, ceci afin de pouvoir finir suffisamment tôt pour organiser la remise des prix.
  - ✓ Pas d'épreuves Préparatoires, ni Préliminaires
  - ✓ Pas de RLM pour le dressage
  - ✓ Pas d'épreuve autre que celle du challenge (ex pas d'épreuve CLUB pendant les PONEY)

## **G. ÉPREUVES LABELLISÉE "CIRCUIT DÉPARTEMENTAL COEF X2" (NIVEAU DÉPARTEMENT)**

**Toutes disciplines figurant aux épreuves qualificatives de la FFE sauf par équipe**

Divisions et indices figurant aux championnats de France :

Cavaliers : les tranches d'âges réglementaires des championnats doivent être respectées. Exemple : 10 ans maximum dans l'année pour engager en CSO Poney A1.

Barèmes : tous.

Nombre d'étapes :

- 5 étapes coefficient 2 maximum par département et par discipline, division et indice.
- 1 épreuve coefficientée par indice par étape.
- Les championnats départementaux peuvent être comptabilisés comme une étape pour bénéficier du coefficient 2.

Un classement FFE est établi par département :

- Les 5 meilleurs résultats de chaque cavalier seront retenus,
- Les épreuves sont ouvertes à tous les cavaliers qu'ils appartiennent ou non au département concerné, les épreuves seront comptabilisées pour la qualification au championnat de France.

Le CDE procède à la labellisation des étapes **avant ouverture aux engagements** du concours si **l'intégralité des épreuves figurent au programme sur la DUC. L'organisateur doit prévenir le CDE du dépôt de sa duc avant ouverture aux engagements par mail.**



Officiels de compétition requis et officient sur le concours aux postes de :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| ✓ Juge CSO  | niveau candidat national |
| ✓ Juge DRESSAGE   | niveau candidat national |
| ✓ Chronomètres  | inscrits FFE             |
| ✓ Commissaires aux calculs  | inscrits FFE             |
| ✓ Commissaire au paddock  | niveau CLUB              |
| ✓ Chef de piste niveau candidat national minimum et <b>PRESENT SUR LE TERRAIN</b> |                          |
- ⇒ Ayant fait le stage de mise à niveau obligatoire

**La demande d'attribution d'un coefficient 2 doit se faire par écrit au CDE 37 (voir dispositions générales) et document spécifique SIF.**

**Le comité de direction du CDE 37 statue sur l'attribution du coefficient au regard de la demande et de l'antériorité du respect du cahier des charges.**

**L'attribution d'un coefficient 2 est liée par la demande écrite ci jointe faite par le club après dépôt de sa DUC avec détail des épreuves et avant ouverture aux engagements.**

**Cette demande écrite implique le respect du cahier des charges dans son intégralité.**

## **H. ÉPREUVES SUPPORTANT UN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL (NIVEAU DÉPARTEMENT)**

**Toutes disciplines figurant aux épreuves supportant un championnat régional**

Officiels de compétition requis et officient sur le concours aux postes de :

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| ✓ Juge CSO                 | niveau candidat national |
| ✓ Juge DRESSAGE            | niveau candidat national |
| ✓ Chronomètres             | inscrits FFE             |
| ✓ Commissaires aux calculs | inscrits FFE             |
| ✓ Commissaire au paddock   | niveau CLUB              |
- ⇒ Chef de piste niveau candidat national MINIMUM Ayant fait le stage de mise à niveau obligatoire tous les 2 ans.

### **Remise des prix des CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**

- L'organisateur prend en charge toutes les récompenses liées aux épreuves.
- Le CDE 37 prendra en charge la plaque du 1<sup>er</sup> et les médailles.

Le Comité de direction du CDE 37





## DEMANDE POUR ORGANISATION D'ÉPREUVES "SPÉCIFIQUE"

### ORGANISATEUR

NOM DE L'ORGANISATION

NOM PRENOM DU RESPONSABLE

TEL CONCOURS

PORTABLE

ADRESSE MAIL

### CONCOURS

LIEU DU CONCOURS

DATE DU CONCOURS

DISCIPLINES : CSO  - DRESSAGE  - CCE  - AUTRE (indiquer)

N°S DUC

CHRONOMETRAGE ELECTRONIQUE  SONORISATION

NOMBRE DE CARRIERE /MANEGE DISPONIBLES POUR :

CSO

PADDOK CSO

DRESSAGE

PADDOCK DRESSAGE

AUTRES (préciser)

### OFFICIAN SUR LE TERRAIN (présence obligatoire pendant les épreuves)

JUGES

NATIONAL

CANDIDAT NATIONAL  CLUB

PRESIDENTS DE JURY

NATIONAL

CANDIDAT NATIONAL  CLUB

CHEFS DE PISTE

NATIONAL

CANDIDAT NATIONAL  CLUB

COMMISSAIRES PADDOCK

NATIONAL

CANDIDAT NATIONAL  CLUB

### ENVIRONNEMENT

PRESENCE SELLIER

NBRE PARKING CAMIONS/ VANS

NBRE PARKING VISITEURS

TRIBUNES PUBLIQUES

TOILETTES SUR PLACE

RESTAURATION SUR PLACE

### DEMANDE DE LABELLISATION

1. GRAND DEPARTEMENTAL PONEY

VALIDATION CDE **NON**  **OUI**

2. GRAND DEPARTEMENTAL CLUB

VALIDATION CDE **NON**  **OUI**

3. CIRCUIT DEPARTEMENTAL COEFFICIENT 2\*

VALIDATION CDE **NON**  **OUI**

4. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

VALIDATION CDE **NON**  **OUI**

(\*Obligatoirement sur UN GRAND DEPARTEMENTAL)

Précisions de l'organisateur :

Je soussigné : \_\_\_\_\_, m'engage personnellement à respecter le cahier des charges et les règlements des épreuves spécifiques portés à ma connaissance sur le site du CDE 37, ainsi que mettre en place toutes les conditions sanitaires en respectant les mesures en cours contre la pandémie COVID-19 et la sécurisation du lieu du concours.

Signature :

Lien [cahier des charges CDE 37](#)

Lien règlements [Grands Départementaux](#)

Demande à remplir et à retourner à [cde37@free.fr](mailto:cde37@free.fr)

DEMANDE REÇUE LE :

Demande transmise à l'organisateur le :